

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander quels seront les travaux de la Chambre mardi prochain, si le leader suppléant est en mesure de nous renseigner?

**L'hon. M. MacNaught:** Monsieur l'Orateur, mardi nous suivrons l'ordre des travaux annoncés hier soir par le leader de la Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** C'est-à-dire le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu?

**L'hon. M. MacNaught:** Oui, et demain nous examinerons les crédits du ministère de l'Agriculture.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

(Sujet des questions débattues sur la motion portant ajournement.)

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée:

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—  
OTTAWA ET L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

**M. l'Orateur suppléant:** En conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, une motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été proposée et appuyée à ce moment-ci. La question est donc que la Chambre s'ajourne. L'honorable député de Port-Arthur.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, voici la question que j'avais à poser. J'aimerais demander au premier ministre s'il se propose de prendre sans tarder et publiquement des dispositions quelconque au sujet de la décision officielle de l'Assemblée législative du Québec d'étudier certains problèmes que pourrait poser la séparation du Québec du reste du Canada. On se souvient très bien, monsieur l'Orateur, qu'alors que la propagande atteignait son point culminant avant les dernières élections, le parti libéral revendiquait surtout deux choses. D'abord, il avait un chef qui saurait diriger et non temporiser et qui prendrait des décisions sans les remettre à plus tard. Deuxièmement, les autres vertus innées comme le génie administratif mises à part, le parti libéral à travers l'histoire et actuellement, a été l'instrument choisi probablement par la main de Dieu lui-même pour unir les Canadiens de langue française et anglaise.

Je me souviens, au cours de la dernière campagne électorale, d'un article paru dans «l'étoile» libérale de Toronto qui expliquait la signification du programme affable de Mike et Jean, basé sur la solidarité. Quelle combinaison! Enfin, un homme et un parti à Ottawa

[L'hon. M. Lambert.]

pour égaler et comprendre le nouveau héros libéral du Québec. Enfin, quelqu'un qui comprenait vraiment les aspirations du Québec.

Nous avons ce parti et ce chef depuis 14 mois. Je demande à n'importe quel député de répondre honnêtement à cette question: Les rapports entre le Canada français, que représente le Québec, et le Canada anglais se sont-ils améliorés? Pas du tout! A quoi attribuer le manque de direction, l'indécision, l'irrésolution, les toutefois, les peut-être, les d'autre part? A l'ineptie du premier ministre (M. Pearson), selon moi.

Si un Canadien anglais exprime une opinion défavorable sur ceci ou sur la marche de la révolution tranquille, on l'accuse de vouloir tout détruire ou d'être un séparatiste de langue anglaise. Le premier ministre va en disant que le Canada anglais doit comprendre que si nous perdons le Québec nous glisserons vers les États-Unis. Il me semble que la nouvelle doctrine que nous prêche le gouvernement ne tient pas compte de l'esprit national et de la loyauté à une conception canadienne d'un Canada anglais car, si l'on s'en remet aux formules toutes faites du premier ministre et du ministre de la Justice (M. Favreau), il est évident qu'elle encourage la décentralisation. Le Québec, disent-ils, et nombre d'entre nous sommes du même avis, n'est pas une province comme les autres. Ensuite, ils louent et appuient une décentralisation qui détruira finalement le Canada que nombre d'entre nous croyions posséder. C'est le premier ministre et personne d'autre qui préconise la politique qui fragmentera le Canada et amènera son absorption par les Américains.

La question soulevée à la Chambre constitue un cas d'espèce. Cela donne à réfléchir, si l'on y pense bien, qu'il ait fallu la poser. Peut-on imaginer les présidents Kennedy ou Johnson, ou même Eisenhower, se tenant cois à la suite de la décision prise par un État de la fédération américaine, par l'intermédiaire de son Assemblée législative, en vue d'effectuer une étude et de faire rapport sur la séparation de cet État de l'Union?

La situation que révèle l'intention de l'Assemblée législative du Québec est fort bien exposée dans le compte rendu de style décousu publié dans le *Star* de Montréal d'hier. Prenez-en connaissance et vous verrez pourquoi je pose la question, pourquoi on n'aurait jamais dû être obligé de la poser, et pourquoi le premier ministre aurait dû faire connaître l'opinion du gouvernement à propos de cette intention. Je ne prétends aucunement que l'Assemblée législative du Québec ne devrait pas procéder à une pareille étude mais, certes, à titre de citoyen canadien, je ne devrais pas me sentir presque obligé de m'adresser au